



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 100844

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui faire connaître la période à laquelle sera lancée la CFII ainsi que sa zone de couverture et le montant de son budget annuel.

Texte de la réponse

La chaîne française d'information internationale, qui vient de prendre le nom de France 24, devrait commencer à émettre d'ici à la fin de l'année 2006. La société diffusera deux programmes principaux : un programme principal en français, diffusé prioritairement en Europe (dont la France) et dans les pays du Maghreb et en Afrique ; un second programme, composé dans un premier temps de 75 % de programmes en anglais et de 25 % de programmes en français, diffusé prioritairement en Europe (dont la France), en Afrique et au Proche et Moyen-Orient. Par ailleurs, des décrochages en arabe sur le Proche et Moyen-Orient interviendront dans le courant de l'année 2007. Conformément à l'avenant à la convention de subvention signé le 24 juillet 2006 entre l'État et France 24, le budget de la chaîne s'élève à 47 millions d'euros en 2006 et à 80 millions d'euros actualisés en 2007, soit 84 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100844

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7703

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10093